

Présents :

Daniel AMIOT (président DSA), Philippe BREMOND (Vice-président DSA), Jean-Marie-TALON (maire délégué de Saint-Marsault), Jean-Claude BONNEAU (maire délégué de Saint-Aubin de B.), Guy HAY et Claude DEBARRE (élus de Saint-Aubin), Jean-Claude BRIANCEAU (Sèvre Environnement), Jean-Pierre BELIN (DDT), Jean-François CHOUTEAU, Sylvie MEYDIEU et Nathalie ROY (riverains de Saint-Aubin de B.), Guy BREMAUD (riverain de la Forêt/Sèvre), Philippe GUIGNARD et Yannick AUGEREAU (Comité Départemental de randonnée), Damien GELLE (Office de Tourisme), Caroline BARBEY (Ostwind), Philippe BODY et Dimitri CAILLAUD (Delta Sèvre Argent).

Absents ou excusés:

Dominique VINCENDEAU (Fédé Chasse 79), André BOIZUMAULT (ACCA Saint-Marsault), Joseph COGNY (ACCA La Forêt/Sèvre), Jean-Claude ROBIN (ACCA Saint-Aubin de B.), Jean-Luc PACREAU (Familles Rurales), Renaud LEGENDRE (riverain de Saint-Aubin de B.), Paul VIOLLEAU (riverain de la Forêt/Sèvre), Jacky AUBINEAU (Sèvre Environnement), Marie CHARUOT (Marcheurs Mauléonais), Xavier FICHET (GODS), Nicolas COTREL (DSNE), Denis RENOUX (CRER), Raphaël GRIMALDI (CREN), Philippe BARRITAU (ADEME), Xavier VIAMONTE (DREAL), Hervé MAROLLAUD (riverain de la Forêt/Sèvre), Thierry MAROLLEAU, Catherine PUAUT, Claude PAPIN et Johnny BROSSEAU (vice-présidents DSA).

Présentation des 2 projets éoliens

1) Objet du CLS :

Le premier CLS a été l'occasion de présenter la société Ostwind, les zones d'implantations possibles sur le territoire, le déroulement d'un projet éolien ainsi que le rôle et la composition du Comité Local de Suivi.

Ce second CLS a pour objet de présenter la méthodologie ainsi que l'avancée des études réalisées à ce jour. Seuls les états initiaux ont été menés, ils correspondent à une cartographie des espèces présentes sur les différents sites.

2) Présentation de l'avancement des études :

Nous ne reprendrons pas ici le détail de la méthodologie de chaque étude, elles ont été réalisées en fonction du Guide de l'Etude d'Impact sur l'Environnement des parcs éoliens (Rédigé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer).

Nous présenterons pour chaque volet, les objectifs de l'étude, l'avancement ainsi que les suites.

A) Le paysage (GENIPLANT, Niort)

Les objectifs :

- Mettre en évidence les qualités paysagères du territoire des différentes aires d'études
- Recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères
- Déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière

NB : Lors de la présentation, nous avons évoqué les unités paysagères constituant la zone d'étude A. Après vérification, les cartes présentées étaient correctes :

Zone A : constituée au Nord par les contreforts de la gâtine, et au sud par le Bocage Bressuirais. Les paysages de bocage se caractérisent avant tout par le cloisonnement du paysage dû aux haies et bosquets. Il en résulte une perception d'espaces restreints au cœur duquel le paysage se livre petit à petit. La couverture bocagère des Contreforts de la Gâtine est telle que ce territoire est mentalement associé à ceux du Bocage et de la Gâtine. Le réseau de haies est souvent plus lâche et parfois remplacé par un système de haies très rectilignes qui ne procurent plus du tout le sentiment d'enfermement du bocage dense.

Parallèlement, la **zone d'étude C** est constituée au nord par la vallée de la Sèvre Nantaise et au sud par le Bocage Bressuirais.

La suite :

L'étude se poursuit. Suite à cet état initial, des photomontages sont en cours de réalisation ainsi que des coupes de terrain.

B) Les Oiseaux (GODS, Niort)

Les objectifs

Les prospections de terrain s'étendent sur un cycle biologique complet de manière à pouvoir étudier l'ensemble des oiseaux présents sur le site : les nicheurs, les stationnements des hivernants ainsi que le passage des migrateurs

La suite :

Les relevés de terrain ont été réalisés lors des migrations pré et postnuptiale ainsi que la reproduction et la nidification. Les prospections terrain se termineront en Février/Mars suite à l'étude des hivernants.

C) Les Chauves Souris (Calidris, Les Snats, Taillebourg)

Les objectifs :

- Déterminer les espèces et secteurs de la zone présentant un risque potentiel
- Définir l'utilisation du site par les populations résidentes et migratrices

La suite :

Les relevés terrain sont terminés.

D) Les Amphibiens (Calidris)

Les objectifs :

Malgré le peu d'effets potentiels sur la faune non volante, prise en compte de l'ensemble des composantes écologiques locales

La suite :

Les relevés terrain sont terminés.

E) Le Vent (Ostwind)

Objectif :

Mesurer l'intensité, la direction du vent, afin de choisir les éoliennes les mieux adaptées aux sites. Pour cela, un mât de mesure des vents a été installé sur chaque zone d'étude cet été

La suite :

Les mâts vont rester en place plusieurs mois.

F) Les études à venir

Dès que les scénarios d'implantation auront été faits, les études sur le milieu humain et acoustiques seront réalisées (Février/Mars)

Les études de mise en conformité au regard de la nouvelle réglementation suite au Grenelle de l'Environnement (ICPE) seront réalisées en début d'année 2012.

G) L'information et la concertation :

Trame de fond du projet, se décline au travers de réunions publiques d'information qui ont été organisées en début de projet et qui seront réitérées dès que les informations à communiquer seront plus précises.

D'autres moyens de communications ont été mis en place : affichages en mairies (panneaux d'information sur les mâts de mesures des vents), articles dans le Deltamag...

Le comité se réunira dès que les scénarios d'implantations seront réalisés. Nous présenterons alors les photomontages réalisés ainsi que les mesures compensatoires. Cette réunion devrait se tenir en Avril.

Tour de table

Sylvie MEYDIEU : Quels seront les impacts sur le paysage de la zone A, la visibilité du mât de mesures est notamment importante de la route de Nueil-Les-Aubiers ?

Caroline BARBEY : Même si le bocage permet des effets de masque, il sera impossible de cacher les éoliennes. Lors du prochain Comité Local de Suivi au mois d'Avril, de nombreux photomontages seront proposés pour évaluer l'impact des éoliennes sur le paysage.

Quelles sont les prochaines échéances du projet ?

Caroline BARBEY : Le dossier pourrait être déposé en Préfecture vers mai-juin 2012. Le délai d'instruction est estimé à 1 an, l'enquête publique a lieu généralement dans les derniers mois d'instruction soit autour du mois d'avril 2013.

Jean-Claude BONNEAU : Y aura-t-il moins d'éoliennes s'il n'y pas assez de terrains disponibles ?

Caroline BARBEY : Le plan d'implantation des éoliennes est réalisé à partir des autorisations foncières existantes. Il est possible d'installer 5 éoliennes.

Jean-Claude BRIANCEAU : A quelle date connaissons-nous la position exacte des éoliennes ?

Au mois d'avril, les études d'implantations vont débuter au mois de janvier. Ostwind s'engage à présenter les mesures compensatoires prévues dans le cadre de l'étude d'impact lors du prochain Comité Local de Suivi du mois d'avril.

Jean-Claude BONNEAU : A quel moment seront réalisées les études acoustiques ?

Caroline BARBEY : Elles doivent être réalisées au mois de mars. A cette saison il y a moins de bruits parasites (vent dans les feuilles des arbres).

Jean-Claude BONNEAU : Les effets d'ombres peuvent aussi être pénalisants à 200-300 mètres d'une habitation.

Caroline BARBEY : Ils apparaissent essentiellement au printemps et en automne le matin et le soir. Ils seront pris en compte dans une étude de modélisation et aucune éolienne ne situera à moins de 500 mètres d'une habitation.

Sylvie MEYDIEU : Nous n'avons jamais reçu de courrier de la Communauté de Communes concernant la création de la ZDE.

Dimitri CAILLAUD : Un premier courrier a été envoyé aux 250 propriétaires situés sur les trois secteurs de la ZDE. Il s'agissait de les prévenir de la création de la ZDE et de ne pas signer d'accord foncier tant que la ZDE n'était pas validée par la Préfecture. Un deuxième courrier leur précisait ensuite que la ZDE était validée et que la collectivité avait fait un choix au niveau des opérateurs. Si vous n'avez pas reçu ces courriers c'est que vous n'êtes situés pas dans le périmètre de la zone, mais juste à côté. La concertation des riverains s'est ensuite déroulée dans le cadre de la semaine du développement durable 2009 avec une réunion publique et une visite du parc éolien de la Gralière pour la création de la ZDE et en 2010 avec une réunion publique dans chaque commune concernée par un projet de parc. Des articles dans les bulletins communaux, le Delta Mag et la presse ont également relayés l'information.

Daniel AMIOT : Je tiens à informer les membres du CLS que nous avons reçu en mairie un courrier nous avertissant de la création de l'association « Saint-Aubin de Baubigné Environnement » suite au projet éolien sur la commune. Il conviendra donc de les rencontrer au cours du projet.